



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 17/06/2024

Procès-Verbal

Le DIX-SEPT juin de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

La séance est ouverte à 21h07.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et demande aux membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Véronique HAITCE, Maire,

Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Hubert MARTY, Nathalie MONTADAT, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA, Sandrine VANCOPPENOLLE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir : Jean-Jacques ALMERO à Anne-Claire CAMAIN, Marie-Laure BOUCHERET à Véronique HAITCE, Corinne LACOSTE à Denis VAILLANT, Eric GEORGET à Julie COLLANGE, Domingo MUJICA à Hubert MARTY.

Empêchés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : Mathilde PEYREGA, Pierre ROGNANT.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024
- Choix du prestataire pour la mise en place d'un ALAE
- Décision modificative à la demande de la Trésorerie
- Délibération pour le paiement d'heures supplémentaires adjoint administratif : prise en compte surcharge de travail
- **Proposition d'ajout d'un nouveau point** (approuvée à l'unanimité) concernant le boulodrome : demande de subvention supplémentaire pour le boulodrome pour inclure le devis des graviers
- Questions diverses

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Anne-Claire CAMAIN est désignée secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

VOTE : approuvé à l'unanimité

Point 3 : Choix du prestataire pour la mise en place d'un ALAE

Mme Véronique HAITCE propose de valider de choix du prestataire pour la mise en place de l'ALAE à la rentrée 2024-2025. Pour rappel, ce marché à procédure simplifiée (MAPA) a donné lieu à la réunion d'une commission consultative pour l'étude de la seule offre reçue (les documents ont été transmis en amont du conseil municipal). Le choix du prestataire « LEC » devait être rapidement validé pour lui permettre de prendre la main sur les opérations suivantes, en préparation de la prochaine rentrée : rencontre avec le personnel et les parents, communication des tarifs aux parents, constitution des équipes.



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 17/06/2024

Procès-Verbal

Pour rappel, le temps de cantine compte dans le temps de l'ALAE. Il sera mis en place un encadrement en binôme avec un animateur diplômé et le personnel communal mis à disposition. Le directeur sera mutualisé entre les communes de Goyrans, Aureville et Clermont le Fort et chaque école disposera d'un ou d'une référente.

La rémunération relative au personnel communal mis à disposition du prestataire sera remboursée à la commune par le prestataire mais il restera un coût pour Goyrans, en plus de la facturation aux familles et la participation de la CAF.

Mme Véronique HAITCE indique avoir eu l'opportunité de sonder les maires qui sont passés en ALAE et que les retours sont positifs notamment sur la question des activités proposées aux enfants. Elle précise que la mairie sera vigilante quant à la qualité du service et qu'elle veillera à ce que l'expérience soit satisfaisante pour les enfants notamment en s'assurant qu'ils puissent participer aux activités proposées de manière équitable.

Nathalie MONTADAT demande comment se passe l'organisation mutualisée entre Goyrans, Clermont le Fort et Aureville. Véronique HAITCE lui répond que le directeur de l'ALAE sera mutualisé mais que chaque collectivité et le SIEMCA ont passé leur propre marché.

Laurent ZANDONA demande si la mairie a une vision plus précise des tarifs que ceux qui avaient été annoncés à la réunion publique. Véronique HAITCE lui répond que l'on se rapprochera sensiblement des tarifs annoncés, ce qui reste tout de même relativement peu élevé par rapport aux tarifs constatés dans d'autres communes. Ce qui demeure inconnu à ce jour est le rapport entre la part de la commune et la part des familles car le nombre de familles rattachées à chaque quotient n'est pas encore défini.

Laurent ZANDONA demande confirmation que l'engagement est bien sur trois ans. Véronique HAITCE lui indique que c'est bien la durée du marché mais qu'il est possible de le dénoncer au bout d'une année car il s'agit d'un renouvellement par tacite reconduction, qu'un bilan sera fait dès la première année et que des réunions seront faites régulièrement avec le prestataire pour faire état de nos remarques ou des dysfonctionnement constatés.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Point 4 : Décision modificative à la demande de la Trésorerie

Une erreur de plume a été signalée par la trésorerie sur la délibération 24/11 (compte 001 au lieu du compte 002), un certificat administratif sera adressé à la Préfecture afin de régulariser cette erreur. De plus un déséquilibre relatif aux écritures d'amortissement a été signalé par la trésorerie concernant l'équilibre des chapitres 040 et 042 pour 840€. En conséquence un virement de l'article 618 vers l'article 681 qui doit être effectué.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Point 5 : Délibération pour le paiement d'heures supplémentaires adjoint administratif : prise en charge

Le départ de la secrétaire de mairie a généré une augmentation de la charge de travail de Mme Céline ARMENGAUD. Au regard des possibilités règlementaires il est proposé de lui verser une rémunération correspondant aux heures supplémentaires effectuées qui, jusqu'ici étaient seulement récupérables (elle ne peut pas prétendre à une nomination en qualité de secrétaire de mairie car n'en a pas le grade ni au versement d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)).



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 17/06/2024

Procès-Verbal

Laurent ZANDONA indique que la mairie donne l'impression d'un recrutement déguisé en faisant monter en compétence l'agent restant en poste, qui n'a pas le grade pour postuler en tant que secrétaire de mairie.

Julie COLLANGE indique que cela permet de valoriser le travail et l'engagement de Céline ARMENGAUD.

Sandrine VANCOPPENOLLE demande si les heures supplémentaires sont majorées.

Véronique HAITCE indique que l'objectif est de lui verser en heures supplémentaires ce qu'on lui aurait donné en NBI et en régime indemnitaire pour la gratifier à sa juste valeur car c'est une agente impliquée qui mérite d'être récompensée.

Sandrine VANCOPPENOLLE : est-elle à temps plein ? Oui.

Julie COLLANGE : l'agent est-elle preneuse pour cette montée en compétence ? Oui c'est le cas.

Véronique HAITCE indique qu'elle a lancé un appel à l'aide pour la prise en charge des factures et de la paye : la mairie de Montbrun Lauraguais a proposé de diminuer de trois heures le travail de son agent comptable pour qu'elle vienne travailler le vendredi matin à Goyrans (convention jusqu'à fin novembre).

Nathalie MONTADAT : ces trois heures seront-elles suffisantes pour arriver à payer les factures qui arrivent toutes les semaines et émettre les titres nécessaires ? Oui.

Laurent ZANDONA : pourquoi recourir à cette aide extérieure ? S'agit-il d'une question de formation ou d'habilitation ?

Véronique HAITCE informe que Céline ARMENGAUD aurait la capacité d'effectuer ces missions mais à ce stade, il faudrait de la formation et à ce jour il lui est impossible d'absorber ces nouvelles missions.

Véronique HAITCE indique que le CDG31 a été missionné pour accompagner la mairie dans cette réorganisation : la personne chargée du remplacement de Valérie sera placée sur un poste de gestionnaire et son salaire sera certainement inférieur à la rémunération de la secrétaire de mairie précédente. Le poste est toujours visible sur le site du SET mais à ce jour une seule candidature a été reçue et a été écartée, le profil ne correspondant pas aux attentes.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Point 6 : subvention Boulodrome

Nouvelle délibération qui annule et remplace la demande de subvention précédente qui n'intégrait pas le devis concernant les graviers.

Concernant le calendrier, le boulodrome devrait être prêt pour la fête de Goyrans (arrivée mercredi prochain du premier camion de gravier, installation d'un géotextile et second camion de gravier dans la foulée). Le coût global de l'installation est évalué à 3 000 euros (avec une aide de 40% à déduire).

VOTE : approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Proposition opération de mesure des ondes électromagnétiques aux pieds de l'antenne de Lacroix Falgarde par le collectif SNJL5



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 17/06/2024

Procès-Verbal

Lors du dernier conseil municipal, des remarques concernant le faible rayonnement électromagnétique aux pieds des antennes a surpris le collectif SNJL5 qui souhaite apporter un démenti et propose aux élus et administrés intéressés de prendre rdv pour une opération de mesure des ondes aux pieds de celle de Lacroix Falgarde : ceux qui seraient intéressés sont invités à prendre contact par mail à SNJL5@free.fr

Point Free : aucune nouvelle. Les travaux auraient pu commencer depuis 6 mois mais malgré le référé et l'urgence évoquée, rien ne s'est passé. Les freins posés par la municipalité concernant l'accès et l'électricité n'y sont certainement pas étrangers. Denis VAILLANT indique que le prochain procès amènerait le coût de la lutte contre l'antenne à 15 000 euros. Pour soulager les finances de la mairie, les collectifs pourraient être amenés à récolter des fonds auprès des administrés. Véronique HAITCE réaffirme que le château d'eau n'est pas une option envisagée pour l'implantation de l'antenne et qu'elle s'engage à communiquer toute nouvelle information au conseil municipal ainsi qu'à la population.

Planning intervention changement des luminaires du tennis : annoncé pour fin juin.

Levée de séance à 21h59

Fait à Goyrans, le 17 juin 2024

Anne-Claire CAMAIN

Secrétaire de séance



Véronique HAITCE

Maire de Goyrans